



BULLETIN MUNICIPAL

Les Echos du Viaduc



Edito du Maire

DANS CE NUMERO

AUTOMNE/HIVER

N° 74

| | |
|---|--------------|
| Edito du Maire | P.01 |
| Commissions | P.02 |
| Cadre de vie | P03 |
| Agglo | P.04 |
| Infos pratiques | P.05 |
| Vie communale | P.06 et 7 |
| C.C.A.S. Chantier jeunes | P.08 |
| Associations | P.09 à 11 |
| Les échos croisés | P.11 |
| Agenda décembre 2015 à avril 2016 | P 12 |

Bajamontaises, Bajamontais,

La réduction des dotations d'Etat aux collectivités locales... vous allez me dire... « c'est une obsession », oui sans doute, mais une obsession partagée. En effet le 19 septembre dernier dans le cadre de la journée nationale de mobilisation des Maires de France les collectivités dont la vôtre, ont exprimé leur forte inquiétude.

Même si notre premier ministre a repoussé à 2017 la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF), il a confirmé la refonte du dispositif de financement des communes et de leurs groupements.

Après une réduction de 1,5 milliard d'euros en 2014, 3,65 milliards d'euros en 2015, les perspectives restent les mêmes, avec une baisse cumulée de 11 milliards à l'horizon 2017.

Cet effort national, nécessaire de redressement des comptes publics, n'en est pas moins extrêmement difficile à supporter pour, entre autre, notre collectivité.

C'est une baisse cumulée de plus de 30 000 euros de dotation d'Etat au cours des dernières années. Votre conseil municipal est mobilisé dans un seul objectif, répondre aux besoins de notre collectivité dans ce contexte budgétaire contraint.

Nos choix actuels et futurs sont guidés par cette réalité, maîtrise des dépenses de fonctionnement, arbitrage et priorisation de nos investissements.

Dans cette dynamique, le projet de mandat prioritaire reste la rénovation du pôle enfance. Actuellement dans la phase de finalisation des plans, le dépôt du permis de construire devrait intervenir avant la fin de l'année, pour un démarrage des travaux en été 2016.

Même si les conditions d'accueil ne sont pas optimales, la rentrée de nos 94 enfants et du personnel d'encadrement scolaire et périscolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Septembre c'est aussi la rentrée des associations. Dans ces temps difficiles il est bon de souligner la place, la fonction majeure de nos associations dans la vie communale

Que ce numéro du journal municipal soit l'occasion de leur exprimer la gratitude et les remerciements du conseil municipal.

Une commune c'est une organisation d'individus, de familles, rassemblés dans une certaine circonscription de territoire et unis par des relations de voisinage et des intérêts communs que gère une administration communale.

Les aspects relations humaines, communauté d'intérêts, administration commune, rencontres sont autant d'éléments constitutifs d'une véritable dynamique communale.

Les associations sont dans cette fonction, si importantes, de donner de la vie à une communauté, de créer du lien social, du voisinage avec un grand V. Elles sont des partenaires, des acteurs majeurs, indispensables de la vie communale.

Encore cette année, semaine après semaine ou à l'occasion d'événements, les bénévoles, par leurs engagements, ont ponctué agréablement notre vie collective.

Permettez-moi, d'adresser mes remerciements sincères à Madame Liliane CONSTIAUX et Madame Mélissa BLANDIN qui quittent leurs fonctions.

La première, présidente de l'association culturelle de Bajamont depuis 2001 qui a su créer avec son équipe une particularité Bajamontaise, saison culturelle, fête de la musique ; la seconde présidente de la Maison de l'Enfance depuis 2009, investie au quotidien dans la gestion d'une structure majeure au service des enfants et des familles de la commune. Deux associations différentes, mais animées par une même vision de l'engagement associatif au bénéfice de la communauté.

Merci Liliane, merci Mélissa, bienvenue à Madame Karine PERROUD, nouvelle présidente de la Maison de l'Enfance.

Dans l'attente des vœux de l'équipe municipale qui se dérouleront le vendredi 8 janvier 2016 à 18h30, je vous souhaite au nom du conseil municipal, une excellente fin d'année.

Le maire
Patrick BUISSON



Finances

Compte tenu des baisses des dotations de l'Etat, la commission finances poursuit l'exercice de rigueur sur le poste des dépenses de fonctionnement.

La recherche d'équilibre passe également par l'analyse de nos recettes et la possibilité de corriger des écarts.

A ce titre, à l'instar de communes voisines, nous nous sommes penchés sur un des critères des impôts locaux qu'est la valeur locative.

Cette dernière est basée sur un classement qui, sauf permis de construire intermédiaire par exemple, n'a pas évolué depuis 1970.

Ainsi deux voisins vivant dans des maisons au confort similaire pourront être soumis à des taxes d'habitation bien différentes selon l'ancienneté de leur logement :

- habitation déclarée au moment du classement sans confort (absence de chauffage, de points d'eau à l'intérieur,..), qui n'aurait pas fait l'objet d'une déclaration de travaux,

- maison récente pour laquelle, le service des impôts aura établi un classement au regard du permis de construire.

Nous souhaitons que ce classement soit le plus juste et la contribution de chacun la plus équitable possible.

Ainsi dans les semaines à venir, un questionnaire vous sera adressé afin de compléter la description de votre logement et ainsi permettre de corriger les écarts au classement actuel.

Ce document sera à retourner aux services fiscaux, administration seule habilitée à intervenir sur cette classification.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter tout commentaire nécessaire.

La commission finances

Enfance

La municipalité de Bajamont travaille avec énergie sur les nombreux dossiers ouverts, notamment celui du pôle enfance. **La rénovation des bâtiments se prépare**, elle s'accompagne d'une réflexion en profondeur sur le fonctionnement de ce pôle.

La méthode utilisée est celle de l'implication citoyenne de tous les acteurs : commission enfance (pour la municipalité), enseignantes, Maison de l'Enfance, parents d'élèves, personnel municipal.

L'un des outils à disposition est le **PEDT** (plan éducatif territorial, régissant l'articulation scolaire-périscolaire), les réunions successives permettent l'actualisation du document de référence ainsi que de larges échanges pour sa mise en œuvre en temps réel. On peut citer, en substance, des sujets abordés (ou à venir) lors de ces réunions : organisation de la pause méridienne, mise en place d'un groupe temps libre, positionnement des TAP dans la journée, mise en place d'une aide aux devoirs... liste non exhaustive.

Des réflexions sont également conduites



sur l'organisation de la cantine pour arriver à terme à un seul service et offrir aux enfants un temps méridien moins minuté.

L'articulation Maison de l'Enfance municipalité est un sujet de travail et de réflexion important avec, là aussi, le souci d'apporter aux utilisateurs les conditions les plus adéquates.

Tout ceci peut d'autant mieux s'organiser que les différents acteurs s'engagent résolument dans un esprit coopératif et constructif ; ainsi se dessinera, au fil du temps, une organisation reflétant au mieux les souhaits de ceux qui oeuvrent ou utilisent ce pôle enfance, élément essentiel de la commune.

Nous souhaitons poursuivre et amplifier cette approche, en espérant l'appui régulier de tous les partenaires, à l'aube de cette nouvelle année scolaire.

La commission enfance

Révision du Plan de Prévention des risques (PPR) « Mouvements de terrain »

La Direction Départementale des Territoires (DDT) a sollicité le laboratoire Cerema DterSO/laboratoire de BORDEAUX pour effectuer un diagnostic (actualisation de l'arrêté du 15 mars 1995, article R111-3) relatif aux mouvements de terrain « chutes de blocs, glissements de terrain et affaissements de terrain ».

Pourquoi des mouvements de terrain sur notre commune ?.

Les 3 coteaux à versants constitués de pentes moyennes à fortes sont couronnés par des hautes corniches (falaise à paroi subverticale calcaire), surmontées de plateaux calcaires de forme allongée en suivant les lignes de crête orientées approximativement Nord/Sud.

Cette morphologie particulière expose la commune à 3 phénomènes de mouvements de terrain:

- Glissements de terrain au niveau des terres argileuses des versants de coteaux,
- Chutes de pierres et de blocs au niveau des corniches à parois subverticales
- Affaissements d'origine karstique au niveau des plateaux calcaires.

Cette mise à jour des aléas mouvements de terrain réalisée par le CEREMA, a été portée à la connaissance de la commune et de l'agglomération d'Agen le 18 septembre 2014.

Cette actualisation confirme, sur BAJAMONT et un certain nombre de communes voisines, un risque de mouvement de terrain important.

Décomposé en trois niveaux d'aléas 1, 2 et 3 ce dernier niveau, le plus fort implique un niveau de contraintes majeur, réduisant les possibilités d'aménagement à une gestion très encadrée des bâtiments existants.

Les enjeux collectifs et individuels étant importants, les communes concernées se sont regroupées autour de l'Agglomération d'Agen, et de l'exercice de sa compétence urbanisme planification afin de diligenter une étude de contre-expertise par échantillonnage visant à démontrer que les conclusions en matière de PPR étaient trop hâtives.

Dans ce cadre, et suite à une sollicitation des services de l'Etat je n'ai pas répondu favorablement à la proposition d'arrêté préfectoral visant la prescription de l'élaboration d'un plan de prévention des risques naturels mouvements de terrain (PPR MV) sur la commune de BAJAMONT, élaboration ayant notamment pour but de prendre en compte la mise à jour de la carte d'aléas par rapport à la réglementation en vigueur (R111-3 valant PPR)

Votre équipe municipale a demandé, dans le cadre de la démarche de concertation/information, qu'une réunion publique soit organisée sur notre commune.

Les documents dont nous disposons sont consultables en mairie et je me tiens à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Patrick BUISSON

Récupération des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)

Qu'est-ce qu'un Déchet d'Équipement Électrique et Électronique ?

Très faciles à reconnaître, les DEEE ont une prise ou fonctionnent avec des piles ou des batteries. On compte 4 catégories de DEEE :

- Petits appareils
- Ecrans
- Gros électroménager hors froid
- Gros électroménager froid



Quelques exemples de DEEE : imprimantes, fers à repasser, téléphones, cafetières,...

Que faire de ses déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ?

Depuis le 1er avril 2008, l'Agglomération d'Agen a mis en place une filière de récupération et de tri des déchets d'équipements électriques et électroniques dans **chacune de ses déchèteries**.

Poubelles ménagères

Suite à la containerisation, nous vous remercions de ne pas laisser les containers sur la voie publique.

Rappel : Moustique tigre : le département du Lot et Garonne est classé au niveau 1 du plan national anti-dissémination du chikungunya et de la dengue depuis le 01/08/15. Ce niveau signifie que le moustique tigre est implanté et actif. Une progression significative a été constatée dans le département. Pour limiter sa progression, la mobilisation de chacun est essentielle.



Vers un PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal à 29 communes



Pour anticiper les futures évolutions de notre territoire et maîtriser son développement, l'Agglomération d'Agen s'est dotée en 2013 d'un premier PLU intercommunal (PLUi) sur ses 12 communes historiques.

Afin d'être cohérent avec son extension territoriale, le Conseil d'Agglomération a prescrit le 26 septembre 2013, la révision générale du PLUi pour y intégrer la totalité des 29 communes membres.

Ainsi, les études du PLUi sont actuellement en cours et certaines étapes ont été effectuées notamment la réalisation du diagnostic territorial, véritable état des lieux du territoire.

Cette phase laisse maintenant place à la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui permet de fixer les grandes orientations et les objectifs de développement et de préservation du territoire. Les élus travaillent sur les grandes thématiques telles que le développement urbain, le climat, les formes urbaines, l'agriculture périurbaine....

La concertation du public a débuté en octobre 2013 et se poursuivra jusqu'à l'arrêt des études du PLUi

soit jusqu'en juin 2016.

Ainsi, pour suivre l'évolution des différentes étapes du PLUi, de nombreux documents sont mis à votre disposition au fur et à mesure sur le site internet de l'Agglomération <http://www.agglomeration-agen.net/Plan-Local-d-Urbanisme-.html> et dans le dossier spécifique au PLUi disponible dans chacune des communes membres de l'Agglomération d'Agen.

De plus, l'Agglomération d'Agen prévoit une réunion publique pour la fin de l'année 2015 dont la date et le lieu seront prochainement communiqués sur le site de l'agglomération et par voie de presse. Celle-ci permettra à la population d'exprimer ses différentes observations auprès des élus afin de construire de façon partagée l'Agglomération d'Agen de demain.

En attendant, n'hésitez pas à venir donner vos idées, apporter vos remarques sur le registre accessible en mairie de votre commune ou au siège de l'Agglomération d'Agen - 8, rue André Chénier à Agen. Vos contributions idées ou remarques alimenteront le projet de territoire.

Transports scolaire et à la demande (TAD)

Transports scolaires : depuis la rentrée scolaire 2015, il existe deux abonnements pour le transport scolaire, un à 27€ (abonnement AVENTURE), l'autre à 48 € (abonnement ODYSSEE). L'abonnement AVENTURE autorise un aller/retour par jour scolaire. L'abonnement ODYSSEE autorise l'utilisation des transports sans aucune limitation du nombre de voyage, même hors période scolaire. Pour tous renseignements agence commerciale TEMPO 05.53.48.90.10.

Transports en commun : la ligne régulière N°9 qui desservait le bourg de BAJAMONT a été remplacée par un Transport A la Demande (TAD). Cette ligne porte le numéro 26. Pour les horaires voir le tableau ci-dessous. La

ligne s'arrête uniquement à la place du Pin, à la Gare, à Jasmin et à la Préfecture. Comment marche le TAD ? Pour que le bus soit présent aux horaires ci-dessous, il faut activer la ligne en appelant par téléphone au 05 53 48 90 10 ou par mail « tempobus@keolis.com ».

Il faut appeler ou envoyer un mail au plus tard jusqu'à 17h pour le lendemain matin, jusqu'à 11h pour l'après midi. Pas de prise de réservation le samedi et le dimanche. Les tarifs n'ont pas changé.



Vers Bajamont (du lundi au samedi toute l'année)

| | | | | |
|----------------------------|--------|--------|---------|---------|
| Mairie de Bajamont | 7 h 10 | 8 h 55 | 12 h 55 | 16 h 40 |
| Pin/Gare/Jasmin/Préfecture | 7 h 50 | 9 h 30 | 13 h 30 | 17 h 15 |

Vers Agen (du lundi au samedi toute l'année)

| | | | | |
|----------------------------|--------|----------|---------|---------|
| Mairie de Bajamont | 8 h 05 | 12 h 15* | 17 h 15 | 18 h 20 |
| Pin/Gare/Jasmin/Préfecture | 8 h 45 | 12 h 00 | 17 h 55 | 18 h 00 |

* départ à 11 h 20 jusqu'au 01/12/2015

Permis de construire

Le permis de construire est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Il est généralement exigé pour tous les travaux de grandes importances.

Travaux créant une nouvelle construction

Les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant. Elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception :

- des constructions dispensées de toute formalité comme les piscines de moins de 10 m² ou les abris de jardin de moins de 5 m², et de celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

Travaux sur une construction existante

Les travaux sur une construction existante concernent par exemple l'agrandissement d'une maison.

Dans tous les cas, un permis de construire est exigé si les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m². Lorsque la construction est située en zone urbaine d'une commune couverte par un PLU, un permis est nécessaire si :

- les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m²
- ou s'ils ajoutent entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol et ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170 m².

Un permis est également exigé si les travaux ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation)

Autres formalités

Le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est parfois exigé.

Déclaration préalable de travaux

La déclaration préalable est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

Travaux sur une petite surface

Les travaux peuvent avoir lieu sur une construction existante (par exemple, construction d'un garage accolé à une maison) ou créer une nouvelle construction isolée (par exemple, un abri de jardin). Une déclaration préalable est exigée si vos travaux créent entre 5 m² et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Ce seuil de 20 m² peut être porté à 40 m² pour les travaux concernant une construction existante. Dans le cas où la demande d'extension est certes comprise entre 20 et 40 m² de surface, mais porte l'ensemble de la surface de la construction à plus de 170 m², alors un permis de construire doit être déposé.

Changement de destination

Une déclaration préalable est demandée dans le cas d'un changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.

Travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment

Une déclaration est obligatoire si vos travaux **modifient l'aspect initial** du bâtiment. Les travaux concernés peuvent concerner :

- le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle,
 - le percement d'une nouvelle fenêtre ou le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade.
- À l'inverse, les travaux consistant à **restaurer l'état initial** du bâtiment ne nécessitent pas de déclaration préalable. Ces travaux dits de ravalement concernent toute opération qui a pour but de remettre les façades en bon état de propreté comme le nettoyage des murs.

Le texte complet est disponible en mairie ou sur le site de la commune : www.bajamont.com

Association Départementale d'Information sur le Logement du Lot et Garonne (ADIL) : Locataires, propriétaires, accédants à la propriété, l'ADIL 47 répond gratuitement à vos questions juridiques immobilières. Connaitre vos droits et devoirs en tant que propriétaire ou locataire, simuler un plan de financement pour un achat immobilier, connaître toutes les informations liées à l'acquisition d'un bien (prêts, fiscalité immobilière, urbanisme, droit de la construction...), s'informer en matière de droit de la copropriété. L'ADIL vous délivre un **conseil gratuit, neutre**, objectif et personnalisé sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales portant sur le logement.

Téléphone: 05 53 67 93 65, courriel : adil-47@live.fr. Site internet : www.adil47.org

Propriétaire d'un logement locatif à rénover . Bénéficiez des aides exceptionnelles du PIG de l'Agglomération d'Agen pour améliorer et valoriser votre patrimoine info sur le site de l'Agglo .



V
I
E



C
O
M
M
U
N
A
L
E

DEUX NOUVEAUX EMPLOYES COMMUNAUX

Depuis le mois de mai, deux nouveaux employés communaux remplacent Thierry Burger et Didier Maissonnier. Ce sont deux emplois en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) de 20h par semaine chacun. Charles Jauze vient de Boé. Il est

électromécanicien et il a une qualification sur l'entretien des bâtiments. Olivier Ompraret est de Bajamont. Il a une formation sur l'entretien des parcs et jardin. Le conseil municipal leur souhaite la bienvenue dans leurs nouvelles fonctions.

TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX

Cet été, nous avons mis aux normes incendie la Bibliothèque et la salle de la cheminée. Ces travaux étaient obligatoires suite à la visite de la commission sécurité pilotée par la préfecture. Nous avons fait faire par des artisans les plafonds, le remplacement des portes pour que l'ensemble soit conforme aux normes incendie et nous avons refait l'ensemble des peintures des deux pièces. Nous avons également profité des vacances scolaires pour faire rénover par les employés communaux, le hall d'une classe de

l'école primaire et le bureau de la directrice. Nous commençons par mettre aux normes nos bâtiments communaux pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). L'église du bourg est un des premiers bâtiments concernés. Les travaux facilitent l'accès à l'église pour les personnes en fauteuil roulant. Ces travaux ont été réalisés par les employés de la commune. Nous continuerons cette mise aux normes sur les autres bâtiments communaux.

AMENAGEMENT DU LAC

En collaboration avec le SIVUML a été rédigé un règlement qui s'adresse à tous les usagers du site et a pour objectif de promouvoir un espace partagé et de préserver l'équilibre écologique du site. Ce document est consultable à la mairie et sur le site bajamont.com

Un partenariat entre les associations de pêche (FNPF et FDAAPPMA47) et la mairie de Bajamont, a permis la réalisation de places de parking supplémentaires autour du lac pour répondre à la fréquentation du lieu.

Mise en place de panneaux pédagogiques sur les espèces animales présentes sur le site .



TRIATHLON

Le 07 juin à eu lieu la première édition du triathlon de l'Agenais sur la commune.

Soleil et chaleur étaient au rendez vous et les 150 participants ont apprécié : un plan d'eau idéal pour la partie *natation), des abords verdoyants pour la course à pied et des routes environnantes

offrant un parcours vélo particulièrement vallonné.

Une journée bien réussie à renouveler.

*une dérogation administrative a été accordée pour la natation ce jour-là .



FLOAT TUBE

Le 04 octobre a eu lieu la 9ième manche du championnat float-tube* de la zone ouest sur le plan d'eau de Bajamont .

Une belle surprise est offerte aux 27 concurrents : le lac est peuplé de brochets, sandres, black-bass, perches et de grosses carpes.

Une expérience nouvelle à renouveler également

* sorte de fauteuil gonflable dans lequel prend place le pêcheur en se déplaçant avec des palmes, lui permettant ainsi d'approcher des postes de pêche difficile d'accès.



Vie associative

En ce bulletin municipal de l'automne 2015, il m'apparaît important de m'arrêter sur la décision de Liliane Constiaux de quitter la présidence de l'association culturelle et de transmettre le relais.

Cette association, née dans la tête de quelques élus (*) en 2001, avait pour objectif de développer une dynamique culturelle en milieu rural.

Sollicitée, Liliane a su installer saison après saison de vrais moments de convivialité.

Je voudrais rappeler quelques moments de bonheur de programmation culturelle à Bajamont dont la notoriété est reconnue bien au-delà des limites communales :

- la fête de la musique,
- les soirées musicales, la journée du conte, les découvertes culturelles,...
- les « voisinades » du théâtre d'Agen.

Elle a su fédérer les bénévoles œuvrant pour la réussite de ces rendez-vous et à la fin de chaque manifestation, son

traditionnel pot de l'amitié, le public présent est reparti heureux.

Merci encore pour ce que tu as permis de faire partager à toutes et à tous.

Tu as su nous faire sortir des sentiers battus et nous montrer le chemin à suivre.

Je commençais mon propos par le passage de témoin, une date s'impose à tous ceux qui veulent poursuivre cette aventure :

⇒ **Lundi 14 décembre 20h30**

Assemblée générale de l'association culturelle et élection d'un nouveau bureau.

Contact : Patrick Couderc 06 38 97 95 62

* asso.culturelle@gmail.com

Jean-Michel Renou

(*) un des élus fondateurs.

Bibliothèque et Lectures au jardin

La bibliothèque vient d'être rénovée et mise aux normes, nous vous accueillons avec plaisir le jeudi de 16 h 30 à 18 h 45 et le samedi de 10 h 30 à 12 h (hors vacances scolaires)

Lectures au jardin

Pour 2016, le thème sera « Chacun fait sa part » avec un temps fort Dimanche 22 Mai 2016 à partir de 10 h.

Les projets pour l'année ont pour fil conducteur : la correspondance comme miroir des temps vécus. Les autres axes associés seront l'environnement et le développement durable : l'environnement doit permettre à chacun de découvrir que ses actes et ses comportements peuvent avoir des effets, positifs ou négatifs.

A notre époque de communications à la vitesse de l'éclair, de télémachins et autres trucs finissant en el", une lettre, c'est devenu rare."

Rencontre avec un auteur : correspondance à la manière **d'Alain Monnier** pour questionner sur l'environnement Qui ? Les gens du village, les anciens, des personnes référentes sur les questions que l'on se pose. Il met en scène un personnage décalé, Barthélémy Parpot qui rédige des lettres pour tout : un auteur et un personnage passionnants.

- Atelier **avec deux illustrateurs** : Régis Lejonc et Michaël El Farthi
- Spectacle jeune public : avec la compagnie Bachibouzouc
- Atelier musical avec des matériaux de récupération
- **Notre conteur local David Tormena nous invitera à le suivre sur le sentier des mauvaises herbes**
- Sieste littéraire sous le tilleul derrière la bibliothèque
- Des lectures par les bénévoles de la bibliothèque
- La librairie Tartinerie accompagnera le projet avec des livres liés au thème proposé
- Et nous terminerons par un très beau spectacle tout public



Pour nous préparer à cette journée, deux après-midi d'animation : le 24 janvier 2016 avec « Jardins secrets et lettres d'amour » présenté par un comédien et en mars « La calligraphie » par un intervenant.

N'hésitez pas consulter le site de notre commune pour toutes informations supplémentaires.

Repas des Aînés

Le repas organisé pour nos aînés, à partir de 70 ans, aura lieu **Dimanche 31 janvier 2016 à partir de 12 h**, à la salle polyvalente de Bajamont. L'occasion encore de se rencontrer et de passer une bonne journée. Les personnes concernées peuvent déjà s'inscrire auprès du secré-

tariat de mairie, mais une invitation sera envoyée à chacun. Une animation musicale et dansante, musette, agrémentera cette journée.



La finalité du C.C.A.S. est l'amélioration de la vie quotidienne des Bajamontais quel que soit leur âge.

C
C
A
S

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le C.C.A.S. de Bajamont (Centre Communal d'Action Sociale) est un service à compétence territoriale. La finalité du C.C.A.S. est l'amélioration de la vie quotidienne des Bajamontais quel que soit leur âge. Le C.C.A.S. s'inscrit dans la politique globale portée par l'équipe municipale sur le plan urbain, économique et social. Il est financé par une subvention communale.

Le CCAS est administré par un Conseil d'Administration, présidé par le Maire et composé à partir de membres élus du Conseil Municipal ainsi que de personnes représentant des associations qui œuvrent dans les domaines de la famille, du handicap, des personnes âgées et de l'exclusion.

Le CCAS peut aider des familles en difficulté, voter des aides individuelles ponctuelles après étude des demandes.

Il subventionne des actions en faveur des enfants comme par exemple le spectacle de Noël, mais également en faveur des jeunes (cartes jeunes).

Le rôle du CCAS est également de recenser les personnes vulnérables de la commune, personnes vivant seules, âgées, ou dans un contexte d'éloignement rural.

Néanmoins, ce recensement est difficile et nous demandons à toutes personnes se sentant concernées de bien vouloir se signaler à la mairie. Cela permettra aux membres du CCAS de positionner des points de vigilance, notamment lors d'événements climatiques.

Nous sollicitons également votre vigilante bienveillance en tant que voisin afin d'instaurer un concept de « voisinage solidarité » en faveur des personnes vulnérables de la commune. Contacter le secrétariat de mairie.



Thé dansant

L'après-midi dansant organisé par le CCAS aura lieu **Dimanche 28 Février 2016 à partir de 14 h 30.**

Il sera animé par l'orchestre de André Alibert, apprécié des danseurs et qui avait amené beaucoup de personne l'an passé. Réservation mairie 05 33 95 62 48 ou 06 81 75 54 90

Entrée 10 € - 1 pâtisserie et une boisson offertes.



Depuis huit ans maintenant, la municipalité de Bajamont consacre une semaine entière à ses jeunes. Cette action est menée par la Maison de l'Enfance avec le soutien de l'équipe municipale.

Chantier Jeunes du 6 au 10 juillet 2015

Comme chaque année, les adolescents du village ont participé aux ateliers citoyens durant toute la semaine. Depuis huit ans maintenant, la municipalité de Bajamont consacre une semaine entière à ses jeunes. Cette action est menée par la Maison de l'Enfance avec le soutien de l'équipe municipale.

Ce chantier permet de réunir une fois par an les jeunes pour développer leur citoyenneté en les engageant dans des actions d'utilité communale.

Une quinzaine de jeunes de 13 à 17 ans ont adhéré au projet cette année. Par groupes de trois ou quatre, ils ont participé à différents ateliers encadrés par deux animateurs du centre de loisirs, un agent technique de la mairie, trois élus et des bénévoles.

Les matinées étaient consacrées à des travaux d'entretien ou de rénovation du mobilier extérieur du centre de loisirs, revalorisation de l'entrée de la maison de l'enfance (peinture, ponçage, défrichage) rangement de la salle des fêtes, création d'une vidéo en langue des signes, réfection de deux sentiers de randonnées, pyrogravure.

En contrepartie de ces travaux, les après-midi étaient réservés à des activités de loisirs organisées par des animateurs du centre de loisirs (piscine, bubble Foot, camp sous les tentes, aquafun parc à Casteljaloux etc...).

Le Jeudi après-midi, les jeunes ont participé à une présentation concernant les dangers pouvant se présenter sur les réseaux sociaux. Ils ont également été sensibilisés aux dangers des addictions.

Vendredi 29 octobre 2015, à la mairie, nous nous sommes retrouvés, pour la présentation de la vidéo réalisée par les jeunes en langue des signes française. Cette vidéo est consultable sur le site internet de la commune.

A l'occasion de cette réunion la carte jeune a été offerte à tous. En effet, le CCAS a financé les cartes afin que les jeunes soient récompensés du travail fourni lors du chantier.



A.D.S.C.S. Maison de l'Enfance HELIANTHE



Lors de son Assemblée Générale en juin dernier, l'ADSCS Maison de l'Enfance « Hélianthe » a renouvelé le Conseil d'Administration qui se compose désormais de 15 membres. Réunis le 02 juillet 2015, ces derniers ont élu un nouveau bureau formé de 6 personnes.

La nouvelle présidente est Karine PERROUD et la vice-présidente, Amandine RYBERON. Au poste de secrétaire, Pamela DUPONT et à celui de secrétaire adjointe, Magali BEYNEIX. Noëlle BARRAT occupe la fonction de trésorière et Isabelle BOUCHET celle de trésorière adjointe.

La Maison de l'Enfance accueille les enfants de leur plus jeune âge (3 mois) à leur 17 ans.

- La crèche prend en charge les enfants dès 3 mois jusqu'à leur 4 ans,
- Le Centre de Loisirs Associé à l'Ecole accueille les enfants scolarisés sur la commune (de 3 à 11 ans), en dehors du temps scolaire et,
- L'accueil de Loisirs Sans Hébergement propose des activités aux enfants de 3 à 17 ans, durant les vacances scolaires ainsi que les mercredis après-midi (pour les enfants de 3 à 11 ans).

Les objectifs du Conseil d'Administration : En tant que parents bénévoles investis, nous œuvrons pour que les meilleures conditions d'accueil de l'ensemble des enfants, au sein de la crèche, du CLAE et de l'ALSH soient proposées. Nous veillons à ce que chaque structure fonctionne correctement et que leurs missions soient respectées. Contraints par la dépendance des aides publiques (collectivités locales, organismes publics, fragilisés par le contexte économique actuel et les décisions prises au niveau de l'Etat), notre souci majeur est de préserver l'équilibre financier de l'association. C'est pourquoi, la faisabilité de chaque projet proposé par les équipes en poste est sérieusement étudiée. Mais c'est aussi en tant qu'employeur, que nous accordons une attention particulière aux conditions de travail du personnel de la Maison de l'Enfance.

Par ailleurs, le 11 décembre prochain, pour la 3^{ème} année consécutive, la Maison de l'Enfance, avec les concours de la Mairie, du CCAS et de l'Association des Parents d'Elèves, offrira aux enfants fréquentant la structure, un spectacle sur le thème de Noël suivi d'un goûter et du verre de l'amitié.

ASSOCIATIONS

Un grand remerciement à Mélissa BLANDIN, présidente de la Maison de l'Enfance HELIANTHE pendant 6 ans.

Il s'agit d'une fonction bénévole qui requiert beaucoup de savoir-faire (réglementation autour de l'enfance, législation du travail...).

Dernièrement, elle a créé et mis en ligne le site internet.

Tous les bénévoles qui ont œuvré à ses côtés peuvent témoigner de son engagement envers la structure et envers les enfants.

BRAVO ET MERCI

APE ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES

L'Association des Parents d'élèves de Bajamont est heureuse de vous convier le **Dimanche 6 Décembre de 10h à 18h** à la salle polyvalente pour la seconde édition du marché de Noël.

Vous y découvrirez près d'une vingtaine d'exposants/artisans qui proposeront à la vente des produits du terroir ou encore leurs confections originales de bijoux et bien d'autres choses...

Une vente de sapins de Noël (Type Normann) sera également proposée ce jour là.

Pour ceux qui le souhaitent, vous aurez la possibilité de vous restaurer sur place (soupe de citrouille, grillades, délices sucrés).

Le Père Noël sera présent sur la journée et se prêtera volontiers aux séances photos avec le concours d'un photographe

professionnel venu pour l'occasion, M. Anglade, de Pont-du-Casse.

Les parents pourront se réchauffer autour d'un vin chaud pendant que les enfants qui le souhaitent se feront maquiller par une professionnelle.

Tous les éléments seront réunis afin que vous puissiez passer un agréable moment en famille. Toute l'équipe vous attend nombreux !

Nous n'oublions pas les plus démunis, c'est pourquoi un stand de la Croix Rouge sera ouvert afin de recueillir vos dons.



Halloween



Les petits démons et sorcières qui ont erré dans le village à la recherche de bonbons le samedi 31 octobre 2015 remercient tous les habitants du bourg de Bajamont pour leur participation et leur générosité à cette occasion... UN GRAND MERCI

Comité des Fêtes de Bajamont

2015 arrive bientôt à son terme, et cette année encore, le Comité des Fêtes a su se montrer présent pour participer à la vie de la commune en organisant sa traditionnelle fête du village sur le premier week-end de juillet. Mêlant tradition et festivité, du plus jeune au plus ancien, tout le monde a pu trouver son bonheur autour des animations de la fête votive de notre village. Fin octobre, il a aussi contribué à faire connaître le village en proposant le repas du midi pour les participants à une randonnée de moto cross.

Rien de tout cela n'aurait pu être possible sans la mobilisation et la bonne volonté des bénévoles du comité des fêtes, alors un grand MERCI à tous.

A vos calendriers, en 2016, nous allons tout mettre en œuvre pour que la fête du village soit tout aussi conviviale et nous espérons réussie. Pour cela nous comptons sur votre présence les 1, 2 et 3 juillet.

C'est le 22 janvier à 19h30, que le comité des fêtes débutera l'année 2016 avec son assemblée générale, toute personne désirant y participer, est la bienvenue.

Si vous souhaitez rejoindre le Comité des Fêtes, vous pouvez également prendre contact en nous envoyant un mail depuis notre site internet.

www.comitedesfetes-bajamont.fr »

Polifonia

Polifonia pour sa troisième année de fonctionnement sur la commune compte aujourd'hui **25 choristes venant de tous horizons**. Son répertoire, très varié, populaire, classique, traditionnel aussi bien que contemporain est issu du répertoire général des chorales et est constitué d'œuvres à 3 ou 4 voix. Si vous souhaitez rejoindre le chœur, la lecture de la musique n'étant pas exigée, des enregistrements sonores sont mis à la disposition de chacun pour un travail individuel. Nous vous invitons à venir assister à une répétition sans engagement.

Les répétitions sont dirigées par la chef de chœur Sylvie Thille accompagnée de la pianiste Anne-Rose Alicot.

Dès à présent, vous pouvez vous rendre sur place à la salle polyvalente de Bajamont le mardi soir à 20h30 (hors vacances scolaires) ou prendre contact au 05 53 67 94 17.

La chorale aura le plaisir de se produire **le 13 décembre à 16h** dans l'église de Bajamont. Nous vous attendons nombreux pour un moment de détente. Entrée libre.

Répétitions le mardi soir à 20 h 30 (hors vacances scolaires)
ou prendre contact au 05 53 67 94 17

Paroisse Ste Marie en Agenais

La paroisse propose une catéchèse à tous les âges de la vie.

De l'éveil à la Foi à la Terminale, et à l'âge adulte.

Pour tout renseignement :

Presbytère : tél : 05 53 67 93 32

paroisse.saintemarieenagenais@orange.fr

Père Philippe d'Halluin : 06 79 71 95 70
ph.dhalluin@orange.fr

Blog: paroissessaintemarieenagenais47.over-blog.com

Association Culturelle et Musicale de Laroque

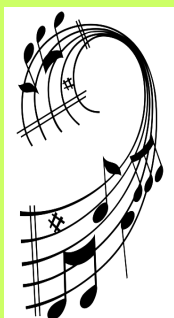
Cours d'initiation à la danse (pour enfants à partir de 4 ans) Eveil corporel avec GHISLAINE à la salle de Musique et de Danse de LAROQUE-tous les mardis de 17 h à 19 h

Renseignements : au 05 59 96 16 83
ou 06 08 05 69 13

Jc.fond@wanadoo.fr



A
S
S
O
C
I
A
T
I
O
N
S



Forum des Associations

Le forum des associations a eu lieu samedi 12 septembre 2015. Cette manifestation qui devait débiter par une randonnée pédestre, en raison des conditions climatiques peu clémentes, s'est déroulée à la salle polyvalente. Après le café d'accueil, Nathalie Bruckert, présidente de l'association de gymnastique volontaire, nous a fait participer à une séance de gym, nous montrant les différentes facettes des deux séances de cours par semaine. Bon moment de convivialité et d'humour, parents et enfants ayant pu participer. A la suite, les présidents des différentes associations nous ont présenté leur programme. Monsieur le maire, Patrick Buisson, a remercié toutes les associations pour leur engagement et leur dévouement sur la commune. L'apéritif

offert par la municipalité, a clôturé cette matinée, et David Tormena, conteur, nous a interprété quelques airs d'accordéon.



Médaille

Dimanche 15 Novembre à 11 h 30, Patrick Buisson a eu le plaisir de remettre à Mme Peyre la médaille d'argent de la famille.

Mme Peyre, souriante et en pleine forme a fêté également ses 101 ans.

Quatre générations étaient représentées.

Bonne continuation.



Les Echos-Croisés

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
|------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|
| I | | | | | | | | | | |
| II | | | | | | | | | | |
| III | | | | | | | | | | |
| IV | | | | | | | | | | |
| V | | | | | | | | | | |
| VI | | | | | | | | | | |
| VII | | | | | | | | | | |
| VIII | | | | | | | | | | |
| IX | | | | | | | | | | |
| X | | | | | | | | | | |

Horizontalement

- I. Bête, mais est-il vraiment stupide ?
- II. Un nid à pépins. A donner avant de partir.
- III. C'est un début. Permet d'aller droit. Sacré volatile.
- IV. Du monde aux Balkans.
- V. Ferais paraître.
- VI. Elles restent à la marge.
- VII. Un roi en actes. Forme d'avoir dans un sens.
- VIII. Feraient paraître plus avantageux.
- IX. Auparavant, au début. Plutôt excentré en principe.
- X. Possessif. A le sens de la mesure.

Verticalement

1. Peuvent être piqués sans effraction.
2. Essentiel pour les protéines. Irai dans l'opposition.
3. La moitié d'un personnage de Zola. Paria ou lanceur d'alerte.
4. Elle peut faire écran. C'est une île.
5. Au début s'il est premier. Ce n'est pas l'entrée de gamme. Fut un dieu.
6. Coucou le voilà. Avais donc un rôle.
7. Façon de demander. Ré et sol.
8. Peut évaluer le coût. Au début chez les voisins.
9. Regardé de près par Poirot. Prénom.
10. Peuvent couler. Permet de rallumer la flamme.

SOLUTION

Horizontalement
 I. Rantaplan II. Oranger. La III. Un. Té. Ibis IV. Serbe V. Insèreras VI. Lisères VII. Lear. Ia(ai) VIII. Orneraient IX. Nag(nagère).
 Allier X. Sien. Sensé
 Verticalement
 1. Roupillons 2. Arn. Nierai 3. Na. Assange 4. TNT. Eire 5. Age. Ré. Ra 6. Né. Servais 7. Prière.
 Ile 8. Bras. Ein 9. Alibi. Inès 10. Nases. Atre



Décembre 2015 à Avril 2016

MANIFESTATIONS

| | | |
|---|------------------------------------|---|
| Dimanche 06 décembre Salle polyvalente 10 h à 17 h | Association Parents d'Elèves (APE) | Marché de Noël) |
| Vendredi 11 décembre Salle polyvalente 18 h 30 | Maison de l'Enfance | Spectacle de Noël |
| Dimanche 13 décembre Eglise Bajamont 16 h | Association Polifonia | Chant choral polyphonique |
| Mardi 15 décembre Salle polyvalente 12 h 00 | Mairie | Repas de Noël offert à tous les enfants |
| Vendredi 08 janvier Salle polyvalente 18 h 30 | Mairie | Vœux de la municipalité |
| Vendredi 15 janvier Salle polyvalente 20 h 30 | Association culturelle | Voisinade du théâtre Ducourneau |
| Dimanche 24 janvier Bibliothèque 14 h 30 | Mairie bibliothèque | Jardins secrets et lettres d'amour avec un comédien |
| Dimanche 31 janvier Salle polyvalente 12 h 00 | Mairie | Repas des aînés |
| Dimanche 28 février Salle polyvalente 14 h 30 | CCAS | Après-midi dansant Orchestre A. ALIBERT |
| Mars Bibliothèque 14 h 30 | Mairie bibliothèque | Calligraphie Avec un intervenant |
| Samedi 02 Avril Dimanche 03 Avril Salle polyvalente | Gymnastique volontaire | Vide armoire |

Elections régionales

Les élections régionales se dérouleront au bureau de vote situé à la Mairie le dimanche 06 décembre 2015 et le dimanche 13 décembre 2015. de 8 h à 18 h. Se munir de sa carte d'électeur et d'une pièce d'identité.

Recensement

Le prochain recensement des habitants de la commune aura lieu du **21 janvier au 20 février 2016**. Un agent recenseur muni d'une carte avec photo se présentera à votre domicile au cours de cette période. Nous vous remercions de bien vouloir lui réserver le meilleur accueil.

Nouveauté par rapport au dernier recensement de 2011 : vous pourrez choisir de répondre directement par internet (démarche plus rapide et plus simple que remplir le questionnaire papier).

Nous vous rappelons que le recensement est obligatoire et le traitement des données anonyme.

Une information de rappel vous sera adressée par courrier avant le début de cette opération. Vous pourrez également consulter notre site internet pour de plus amples renseignements.

Pour nous contacter

☎ 05 53 95 62 48 ✉ secretariat.mairie@bajamont.com

URGENCE un seul numéro ☎ 06 72 43 33 57

Horaires d'ouverture

Lundi : 09 h 00—12 h 30 13 h 30—17 h 30

Mardi et Jeudi: 13 h 30—17 h 30

Vendredi : 13 h 30—18 h 30

NOTA BENE!